

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner impérativement avant le 20 mars 2026 au trésorier

accompagné de son règlement

- Soit par chèque établi à l'ordre de la « FNRCE Aquitaine » adressé au Trésorier →
- Soit par virement bancaire aux coordonnées ci-dessous :

IBAN						
FR76	1333	5003	0108	1167	9570	649

Nom du bénéficiaire : **FNRCE REGION AQUITAINE**

NB : Pendant le déroulement de nos travaux d'Assemblée Générale, les accompagnant(e)s pourront se promener dans le centre-ville de Saint-Jean-de-Luz ou flâner sur le port et nous rejoindront pour l'apéritif suivi du repas.

M. BLANCHET Michel
19, rue des Liserons
33700 MÉRIGNAC

Mail :
michelblanchet33@gmail.com

NOM ET PRENOMS : TEL :

Si vous êtes retraité non adhérent ou futur retraité veuillez préciser votre adresse ci-dessous

TEL : Adresse Internet : @

1) Participera à L'ASSEMBLEE REGIONALE **OUI** **NON**

Sera accompagné(e) **OUI** **NON**

2) Participera au **DEJEUNER (25,00 euros / personne) *** **OUI** **NON**

(* Facultatif : vous pouvez assister à la réunion sans participer au déjeuner)

Nombre de REPAS X 25,00 € Montant euros

3) Participera l'après-midi à la visite guidée et historique de Saint-Jean-de-Luz (**environ 1h30**)

Selon disponibilités et nombre de réservations enregistrées

Nombre de PARTICIPANTS X 10,00 € Montant euros

Règlement total euros

Joindre un chèque libellé au nom de FNRCE Aquitaine ou virement bancaire effectué aux coordonnées ci-dessus

Pour les participant(e)s à l'AG - et les accompagnant(e)s qui nous rejoindront à 12h00 précises - la fédération Aquitaine financera une partie du coût (pot d'accueil, apéritif et déjeuner) limitant ainsi leur participation à 25 €. Pour qui ne serait ni membre de la FNRCE Aquitaine ni son conjoint, cela sera facturé à prix coûtant soit 50 €.

Très important : *Eu égard à la participation habituellement constatée, nous avons défini une jauge pour les salles de réunion et de restauration qui conduisent à un nombre de places limité. C'est pourquoi il est prudent de vous inscrire au plus vite car nous validerons les réservations dans l'ordre d'arrivée (le cachet de la poste ou le jour d'envoi du mail faisant foi). Il en va de même pour la balade en bateau sur le bassin.*

En cas d'empêchement de dernière heure n'oubliez pas de prévenir Michel BLANCHET PAR COURRIER ou MAIL pour annuler votre réservation de repas.

Fait à le / / 2026
Signature :

Nous devons faire une réservation ferme (nombre de participants) le 25 mars 2026
Après cette date les frais d'inscription ne seront pas remboursés.